

Quelques théologiens l'affirment, dit encore Suarez (1). L'Eucharistie, d'après eux, produit dans notre corps certaines qualités par lesquelles la chair de Jésus-Christ s'unit à notre chair, de même que dans l'âme il produit la grâce par laquelle l'Esprit divin s'unit à notre esprit. La Communion produit en notre âme une qualité surnaturelle, la grâce sanctifiante, par laquelle nous sommes spirituellement unis à Jésus-Christ; d'après l'opinion que nous venons de rapporter, elle produirait concurremment, dans notre corps certaines qualités corporelles qui nous uniraient physiquement au Corps de Jésus-Christ. Ces qualités ne seraient autre chose qu'une participation des dons de la gloire céleste qui disposerait notre corps à l'immortalité, fruit de la Communion: de même que la grâce est le gage et la semence de la gloire céleste pour notre âme, de même ces qualités seraient le gage et la semence de la gloire future pour notre corps. C'est ainsi que ces théologiens expliquent l'union corporelle entre Jésus-Christ et l'âme fidèle, qui, au dire de quelques saints, résulterait de la réception de l'Eucharistie.

L'Eucharistie, disent-ils, doit produire dans le corps de celui qui la reçoit dignement quelque chose de plus que dans le corps de celui qui la reçoit indignement, car il s'unit à lui d'une manière différente: il dépose en elle le germe de la résurrection glorieuse: *futura gloriæ nobis pignus datur*.

Mais cette opinion, dit Suarez, ne s'appuie sur aucun fondement sérieux. L'Ecriture, pas plus que les Pères et la tradition, ne mentionne ces prétendues qualités. Elles ne sont d'ailleurs ni nécessaires ni utiles. Car, supposant qu'elles existent, où se trouveraient-elles? Dans le corps lui-même ou dans les puissances sensitives de l'âme? Dites-vous qu'elles résident immédiatement dans le corps? Mais, vous répondrai-je, quelle est alors leur mission? N'étant pas dans les puissances, elles ne servent pas à agir; de plus elles ne peuvent avoir pour but d'embellir le corps, puisqu'elles sont invisibles; si enfin vous répondez qu'elles orneront notre corps dans la vie future, vous êtes obligé de conclure qu'elles doivent suivre notre corps dans le tombeau, partout où nos

(1) Disp. LXIV. sect. I.